



RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE SAISON SPORTIVE 2016 / 2017

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Compte de Résultat arrêté au 30 Juin 2017 laisse apparaître un excédent de 33 498,04 € contre un déficit de 18 165,76 € pour l'exercice de transition du 1^{er} Janvier 2016 au 30 Juin 2016 portant le fonds associatif de votre association à 59 432,04 € au 30 Juin 2017 contre 25 934,00 € au 30 Juin 2016.

Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 30 Juin 2017 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le 21 Novembre 2017


Alain BICHET

et

Pierre LABOUREAU
